

Comité Technique Spécial de Méditerranée

Procès verbal de la séance du 28 novembre 2013

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CTS

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Pour les représentants du personnel

Francis Cognard - CGT Culture Titulaire

Sébastien Barberan - CGT Culture Titulaire

Laurent Vallières - CGT Culture Titulaire

Anne Richier - CGT Culture Suppléante

Florence Parent - CGT Culture Suppléante

Experts :

Isabelle Schwindenhammer - CGT Culture

Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des séances du 22 avril 2013, du 27 juin 2013 et du 26 septembre 2013 (pour avis)
2. Suivi des points abordés lors des précédentes séances (pour information)
3. Suivi et prévisions d'activité (pour information)
4. Suivi des agents sous CDD (pour information)
5. Ouverture des postes de gestionnaire des moyens des centres de Nîmes et de Marseille (pour information)
6. Plan de déprécarisation en Méditerranée (pour information)
7. Problèmes prévisionnels de place dans les centres de Paca (pour information)

François Souq ouvre la séance, le quorum étant atteint, constate que l'ordre du jour ne fait pas l'objet de modifications et note que Florence Parent est désigné secrétaire adjointe pour la séance.

Antoine Rabine remercie les représentants du personnel pour leur compréhension suite à l'envoi tardif de la documentation.

Point I - Adoption des procès-verbaux des séances du 22 avril 2013, du 27 juin 2013 et du 26 septembre 2013 (pour avis)

Les représentants du personnel précisent que pour la séance du 26 septembre 2013 le secrétaire adjoint de séance n'a pas été désigné.

François Souq soumet au vote le procès-verbal du 22 avril 2013.

Laurent Vallières souhaite que le secrétaire de séance bénéficie du délai nécessaire pour relire les procès verbaux. Le procès-verbal doit être envoyé avec anticipation, avant la documentation habituelle de la séance.

Antoine Rabine souligne que la réunion de travail proposée pour le procès-verbal en question n'a pu se tenir en raison d'emplois du temps surchargés de part et d'autre.

François Souq reporte l'adoption des procès-verbaux à la prochaine séance du comité technique.

Antoine Rabine propose de définir les plannings des comités techniques de 2014. Il propose les mois de mars, juin et octobre et d'organiser les CHSCTS avant les CTS.

Sébastien Barberan revient sur la nécessité de la présence d'un AST au comité technique ou de celle du coordinateur Grands Travaux selon l'ordre du jour.

Point II – Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour information)

Antoine Rabine rappelle les engagements récurrents qui figurent dans le tableau de suivi des points : RFO en retard (point abordé une fois par an), implantations territoriales (point abordé à chaque séance), suivi du 75/25 (point abordé une fois par an), concurrence (point abordé une fois par an), suivi de l'activité (point abordé à chaque séance). Ces points resteront en permanence dans le tableau.

Suivi des implantations territoriales :

Nice : La convention pour l'occupation des locaux est signée avec l'UMR, ce qui nécessitera une visite du CHSCTS. Ces locaux se composent de bureaux spécifiques qui restent à aménager, de deux bureaux pour les agents rattachés à l'UMR. De plus, les agents peuvent utiliser les locaux communs : salle de lavage, bibliothèque, réfectoire.

Les représentants du personnel demandent quelles sont les possibilités de stockage pour l'outillage.

François Souq répond que la place pour stocker le matériel est très restreinte.

Antoine Rabine rappelle que la question sera abordée en commission consultative paritaire à priori au premier trimestre 2014 afin d'entériner la mutation des agents de Valbonne à Nice.

Francis Cognard prévoit des difficultés de gestion du matériel notamment s'il est stocké dans les locaux de la ville de Nice. Il demande d'autre part que les agents soient équipés du matériel de base indispensable à de bonnes conditions de travail.

François Souq rappelle que l'activité sur Nice reste peu importante, ce qui explique le niveau d'attribution du matériel actuel. Cependant, la demande de Francis Cognard sera prise en compte et un stock minimal sera prévu (appareil photo...).

Marseille : François Souq a transmis au SAGI les demandes de modifications décidées pour le rez-de-chaussée qui restent en attente de réponse.

Eguilles : Le SAGI a été relancé quant à l'autorisation des travaux pour le bureau 14. François Souq a demandé un relevé d'analyse des niveaux pour savoir s'il est possible de placer une porte.

Nîmes : L'extension provisoire (bail de deux ans) pour les Grands Travaux sera finalement installée au rez-de-chaussée du centre suite au départ de la société qui occupait les lieux. François Souq reste dans l'attente de l'avis des domaines. Cette extension permettrait l'installation d'environ 13 postes de travail. La base provisoire de Saint-Césaire sera abandonnée dès que les nouveaux locaux seront installés.

Sébastien Barberan demande si les 180 m² de bureaux supplémentaires généreront une réorganisation de l'ensemble des postes de travail du centre de Nîmes.

François Souq confirme que les locaux seront prioritairement affectés aux post-fouilles des Grands Travaux, l'organisation des bureaux du centre n'étant que peu impactée.

Antoine Rabine ajoute que les locaux de Saint-Césaire seront conservés pour le stockage si le bailleur des nouveaux locaux ne peut fournir de nouveaux locaux de stockage.

Sébastien Barberan souhaite savoir si le bail pour les nouveaux locaux sera prolongé en raison de l'arrivée de nouveaux CDI.

François Souq répond que les locaux actuels de Nîmes permettent d'intégrer l'arrivée des nouveaux agents sous CDI.

Francis Cognard demande quelle est la configuration de ces locaux.

François Souq précise que ces locaux se composent d'une grande salle avec des bureaux permettant l'installation de 2 à 3 agents par bureau. Ce dossier a été étudié en CHSCTC.

Villeneuve-les-Béziers : François Souq aborde la question de la gestion des collections dans ce centre. Une négociation est en cours avec la ville de Montagnac qui mettrait à disposition de l'Inrap un dépôt de fouille permettant de stocker provisoirement le mobilier en palettes filmées avant de le rétrocéder au service régional de l'Archéologie.

Corse : Une convention est signée avec la DRAC pour disposer de bureaux dans leurs locaux d'Ajaccio. Ils se composent de deux bureaux au rez-de-chaussée de la DRAC et il est possible d'utiliser les locaux communs (laboratoire, salle d'étude, bibliothèque, garage pour stocker le matériel, cafétéria...). Ces locaux ne constituent pas une résidence administrative.

L'objectif est de disposer d'un point fixe permettant de rayonner sur le sud de la Corse. Les négociations se poursuivent sur le centre archéologique près de Bastia à Mariana en connexion avec le musée et le dépôt de fouille de Mariana. François Souq rappelle que ce dossier a pris du temps car la précédente direction générale ne souhaitait pas créer de centre archéologique en Corse.

Chantier du Gazoduc : François Souq indique que si ce chantier devait démarrer en 2014 dans le cadre de la convention cadre avec GRT Gaz, la question des locaux se posera car il s'agit d'un linéaire qui s'étend sur le Gard, le Rhône, le Vaucluse et la Drôme. A priori les diagnostics devraient se dérouler en 2014, les fouilles en 2015 et le post-fouille en 2016. Ce chantier fait 200 hectares (30 mètres de larges sur 120 km) soit environ un quart de l'activité de la LGV. Les premiers éléments permettent de prévoir 1400 jours-hommes pour les diagnostics et 4800 jours-hommes pour les fouilles soit 6200 jours hommes au total sur 3 ans. Ces premiers chiffres restent estimatifs, François Souq pense présenter ce dossier dès qu'il sera plus avancé.

Concernant le stockage provisoire du mobilier des Bouches-du-Rhône et plus précisément le volume du stockage des sépultures avant ou après traitement, François Souq va contacter le SRA Paca sur ce point.

Accueil des CDD : des réunions vont être prochainement organisées sur le secteur Paca.

Recrutement d'un assistant de prévention pour la région PACA : François Souq a demandé au siège la diffusion d'une annonce de recrutement sur la base d'une mission à temps plein.

Les représentants du personnel considèrent que deux mi-temps pour remplir la mission rendraient le poste plus attractif.

Antoine Rabine souligne que cette démarche a déjà été tentée sans succès.

Anne Richier rappelle l'urgence de pourvoir la mission d'assistant de prévention et considère qu'une mission à temps plein risque de s'avérer infructueuse.

Suivi du 75/25 : Antoine Rabine rappelle que ce point est régulièrement abordé en séance de comité technique.

Francis Cognard reprend la demande qui consistait à prévoir le post-fouille en amont du chantier ce qui supposerait que les AST et les responsables d'opération préparent le post-fouille dès le montage du chantier.

Antoine Rabine propose de se reporter au précédent procès-verbal qui n'est pas validé mais qui reprend les éléments de réponse à cette question.

Florence Parent revient sur l'étude des 10 agents qui n'avaient pas effectué de post-fouille et pour lesquels l'étude reste à recevoir.

Antoine Rabine rappelle que les AST ont été informés de la situation de ces 10 agents afin que l'alternance terrain post-fouille soit mise en place.

Sébastien Barberan estime au regard de l'activité que le nombre d'agents qui n'effectue pas de post-fouille va augmenter.

Anne Richier insiste sur la nécessité pour améliorer la gestion du 75/25 de l'intégrer dans le PSI qui de plus devrait faire l'objet d'un suivi particulier et d'une étude systématique à la fin des chantiers importants.

Sébastien Barberan constate que la solution adoptée en Languedoc Roussillon est d'enchaîner les phases de terrain pour les équipes et de repousser les phases de post-fouille afin de maintenir des équipes constituées.

Antoine Rabine dit que l'activité et les délais nécessitent de conserver ce rythme de travail pour l'instant.

Sébastien Barberan prend l'exemple de l'équipe du chantier du Valladas (chantier compliqué) qui enchaîne directement sur un diagnostic important.

Anne Richier craint une augmentation des accidents de travail.

François Souq rappelle qu'affecter les agents d'une fouille à un diagnostic de faible importance entre pleinement dans les modalités de programmation. En ce qui concerne les Grands Travaux, le coordinateur s'attache à la prise en compte de la gestion des agents. L'alternance terrain/étude passe par une sensibilisation des AST et des RO, qui prendra du temps compte tenu des contraintes de l'activité.

Prévention des pathologies mécaniques : Laurent Vallières indique que ce dossier a été reporté au dernier CHSCTC car les experts Méditerranée n'étaient pas présents et devrait donc être abordé lors du prochain CHSCTC. Il estime que le dossier progresse.

Indemnités de suppléance : Antoine Rabine indique que les indemnités de suppléance concernent une vingtaine d'agents et que l'année 2012-2013 reste à traiter.

Sébastien Barberan aborde le cas d'un agent qui a dû emprunter pour payer ses impôts car il avait perçu une année de primes.

Antoine Rabine confirme que les primes sont versées annuellement. Il propose que les agents qui rencontrent ce type de problème contactent la direction interrégionale afin de les orienter vers la DRH.

Sébastien Barberan considère que les agents qui perçoivent la prime en permanence devraient être mensualisés. Sébastien Barberan s'interroge sur les raisons du refus du paiement de la prime mensuellement.

Antoine Rabine rappelle que c'est une indemnité versée sur le constat d'un travail réalisé dans une catégorie supérieure et que l'instruction prévoit un versement annuel.

Réunions de service : François Souq informe qu'une réunion est prévue le 16 décembre 2013 pour Paca, la date de la réunion du Languedoc-Roussillon reste à confirmer.

Les représentants du personnel estiment que le 16 décembre 2013 représente une date trop tardive car les agents seront déjà en congés. Ils proposent de reporter la réunion au début 2014.

François Souq reporte donc les réunions de service au mois de Janvier 2014.

Réunions de centre : Sébastien Barberan constate qu'en Languedoc-Roussillon, aucune réunion de centre ne s'est encore déroulée.

Saisine du CTC sur l'évacuation des déchets de chantier : les représentants du personnel demandent à François Souq de s'assurer que ce dossier sera abordé lors du prochain comité technique central qui devrait se dérouler le 19 décembre 2013.

Suivi des agents sous CDD : Antoine Rabine précise que le bilan des agents en CDD est réalisé une fois par an. En revanche, les listings des agents en CDD sont transmis régulièrement lors des séances des comités techniques.

Les représentants demandent à ajouter au suivi des points l'application de l'instruction sur le tutorat en Méditerranée.

Antoine Rabine propose de faire un point plus précis ultérieurement.

Les représentants du personnel demandent un retour d'information sur le questionnaire sur les besoins de formation envoyé par le siège.

François Souq n'a pas d'information sur cette question.

Pause déjeuner

Point 3 - Suivi et prévisions d'activité (pour information)

François Souq présente les résultats de l'activité à fin octobre. En raison du décalage de certains chantiers, l'activité sera légèrement inférieure aux prévisions.

Pour les diagnostics, il constate une augmentation des diagnostics courants de l'ordre de 1000 jh et une diminution des diagnostics grands travaux par rapport aux prévisions. Globalement, 700 jours hommes de plus sont constatés par rapport au prévisionnel répartis en 300 jh en Languedoc Roussillon, 350 jh en Paca et 170 jh en Corse.

Il n'existe pas de stock de diagnostics. Le budget demandé pour 2014 équivaut à une reconduction du budget 2013.

François Souq évoque le manque de responsables d'opération en raison de l'augmentation du volume des prescriptions. Il convient de permettre à des CDD d'assurer des missions de responsables d'opération en diagnostic.

Pour les fouilles courantes, 14600 jh devraient être réalisés pour un prévisionnel de 15000 jh. 14000 jh sont prévus pour les fouilles grands travaux, soit environ 28000 jh en 2013. Les fouilles en Paca devraient représenter 9600 jh contre 8200 jh prévus, les fouilles en Languedoc devraient représenter 5200 jh contre 5000 jh prévus. Les grands travaux, en mobilisant les prescripteurs, expliquent la baisse des prescriptions en Languedoc.

François Souq présente la demande budgétaire de 2014.

En fouille, 24300 jh ont été demandés (baisse légère par rapport à 2013) dont 15000 jh pour les fouilles courantes et 9300 jh pour les grands travaux. L'activité en Paca devrait être identique à 2013. En Languedoc-Roussillon, les fouilles courantes devraient augmenter en raison de l'arrêt progressif de la LGV.

L'activité de diagnostic devrait être identique à celle de 2013 ; tout comme le budget recherche.

Laurent Vallières souhaite savoir si le Gazoduc est intégré dans les Grands Travaux.

François Souq répond que ce dossier entre effectivement dans l'enveloppe réservée aux grands aménagements nationaux.

Sébastien Barberan souhaite connaître le nombre d'agents qui interviennent sur la fouille d'Alger.

François Souq indique que la fouille d'Alger concernera 3 ou 4 agents en 2014 et quelques spécialistes qui interviendront ponctuellement, soit au total 6 ou 7 agents. Pour 2013, cette opération a représenté 750 jh pour 900 jh budgétés. L'affectation des agents sur le chantier d'Alger sera compensée par des renforts en CDD pour l'interrégion.

Antoine Rabine rappelle que le budget 2014 a été transmis par la direction interrégionale en août mais que sa validation n'interviendra qu'en décembre.

François Souq informe le comité technique de l'arrivée de la société EVEHA en Méditerranée, qui représente un concurrent redoutable.

Point 4- Suivi des agents sous CDD (pour information)

Antoine Rabine n'a pu finaliser le dossier pour cette séance et transmettra l'analyse pour le prochain comité technique début 2014. 284 contrats ont été établis sur l'année et 164 agents ont travaillé en 2013. Actuellement 120 à 130 agents en CDD interviennent sur les chantiers.

Les représentants du personnel demandent à recevoir les tableaux sous Excel afin de pouvoir retraiter l'information.

Interruption de séance

Les agents en CDD de l'interrégion Méditerranée font part de leur incompréhension et de leur écoeurlement face au processus de déprécarisation. En effet les postes ouverts dans l'interrégion Méditerranée dans le cadre du processus de déprécarisation sont pourvus par le biais de la mutation et ne laissent pas la possibilité aux agents CDD de l'interrégion d'être stabilisés.

Point 6 - Plan de déprécarisation en Méditerranée (pour information)

Laurent Vallières souligne que 8 nouveaux agents vont arriver dans l'interrégion Méditerranée et demande quelles sont les conditions d'obtention des postes.

Antoine Rabine précise que les agents retenus l'ont été par mutation et ajoute que le recrutement interne ne fait pas l'objet de recrutements supplémentaires.

François Souq ajoute que les agents mutés sur les postes en catégorie 3 étaient déjà dans cette catégorie et remplissaient les conditions de recrutement. Ils n'ont donc pas été auditionnés par les commissions de recrutement.

Laurent Vallières note que les 11 agents intégrés en Méditerranée en 2014 se répartissent en 9 agents en Languedoc-Roussillon pour 2 en Paca. Il considère que cette répartition, compte tenu de l'activité en Paca n'est pas satisfaisante.

François Souq en convient et confirme que le prochain recrutement sera rééquilibré et sera adapté en fonction de l'activité du secteur Paca. Il espère obtenir plus de postes pour le prochain plan de recrutement.

Isabelle Schwindenhammer revient sur la liste des CDD et demande pourquoi tous les spécialistes sont en catégorie 4 à l'exception de quelques uns (un archéozoologue, un anthropologue, un archiviste).

Antoine Rabine répond que la fonction d'archiviste n'est pas reconnue comme une spécialité en catégorie 4. En revanche, pour les deux autres, il s'agit d'une erreur.

Laurent Vallières constate d'autre part un déséquilibre entre des CDD récurrents qui bénéficient de contrats de courte durée avec des avenants et d'autre CDD qui ont des contrats de durée plus longue.

Antoine Rabine précise que ce constat ne relève pas d'une volonté politique mais d'une conséquence de l'activité Grands Travaux génère des différences dans les durées de contrat. D'autre part, il est à prendre en compte que tout changement de catégorie en fonction des chantiers et des spécialités demandées conduit à un changement de contrat.

Laurent Vallières estime que les changements de catégorie ne doivent pas pénaliser les agents.

Antoine Rabine convient que le profil des agents peut parfois changer selon les contrats et en conséquence la catégorie. L'activité actuelle nécessite de demander de nombreux contrats et les vérifications de durée de contrats associée à des problèmes de planification opérationnelle peuvent générer quelques problèmes. Cependant, il rappelle l'objectif de la Direction Interrégionale d'établir des contrats de longue durée.

Isabelle Schwindenhammer aborde les problèmes de mutuelle rencontrés par les agents qui ne sont pas informés qu'à la fin de leur contrat, ils ne bénéficient plus de la couverture de la mutuelle.

Laurent Vallières indique que le système d'indemnisation chômage dysfonctionne toujours. Le problème augmente lorsque les contrats des agents se terminent en milieu de mois ou n'ont pas débuté en début de mois.

Isabelle Schwindenhammer demande pour les CDD souhaitant postuler à un poste s'inscrivant dans le plan de déprécarisation d'obtenir les avis CIRA pour les rapports qu'ils ont réalisés.

François Souq diffusera ces documents sur demande.

Point 5- Ouverture des postes de gestionnaire des moyens des centres de Nîmes et de Marseille (pour information)

Antoine Rabine a transmis un document qui reprend les principales missions des GMC en Méditerranée. L'interrégion Méditerranée est la seule interrégion à ne pas disposer de GMC. Des postes sont donc ouverts même s'il reste quelques incertitudes sur le nombre final de GMC. A ce stade, trois postes de gestionnaires de moyens de centre ont été demandés : un pour Marseille, un pour Eguilles et un pour Nîmes par anticipation dans le cadre du processus de réorganisation. Seuls deux postes ont été accordés, ceux de Marseille et de Nîmes.

Les gestionnaires de moyens de centre seront rattachés à terme à l'AST. Provisoirement, ils sont rattachés à l'administrateur. Dans l'attente de l'ouverture du poste d'Eguilles, le poste de GMC de Marseille sera allégé afin de permettre la gestion des deux centres.

Le délai de réponse à l'ouverture pour le poste de Marseille est le 26 novembre 2013. Celui de Nîmes a été ouvert plus tardivement, le délai de réponse est le 4 décembre 2013.

La DRH reçoit et traite les candidatures. Les postulants en interne (CDD ou CDI) seront tous auditionnés en Janvier 2014 afin de permettre une mise en place la plus rapide possible. La mission DICT ne sera validée qu'à la mise en place de la réorganisation fonctionnelle.

Les représentants du personnel font part de leur opposition à la mise en place d'un poste d'assistant AST qui va représenter un point de discussion important au niveau central.

François Souq précise que les assistants AST sont actuellement en place. C'est le poste d'adjoint AST qui n'existe pas dans l'interrégion Méditerranée.

François Souq explique que le projet de réorganisation vise à remettre de l'assistance opérationnelle auprès des AST, avec les AT, les GMC... En revanche, les postes d'assistants AST connus jusqu'à présent n'existent plus. Cette cellule d'assistance opérationnelle permettrait plus de réactivité. Il propose une centralisation de la mission DICT.

Anne Richier souhaite savoir quels centres seront renforcés avec des Adjoints AST.

Antoine Rabine rappelle qu'en Méditerranée 4 AST sont en poste par contre 2 postes supplémentaires ont été demandés en qualité d'AST Adjoint et un équilibre a été sollicité entre les deux. Cette demande reste soumise à validation de la DRH dans le cadre de la réorganisation.

Point 8 - Problèmes prévisionnels de place dans les centres de Paca (pour information)

Anne Richier aborde le manque de place dans les centres pour les phases de post-fouille, le manque de poste informatique, le manque d'anticipation. Elle demande ce qu'il est prévu pour pallier ces problèmes.

Laurent Vallières insiste sur la nécessité d'apporter de l'aide à l'AST Paca.

Francis Cognard rappelle qu'il manque du matériel.

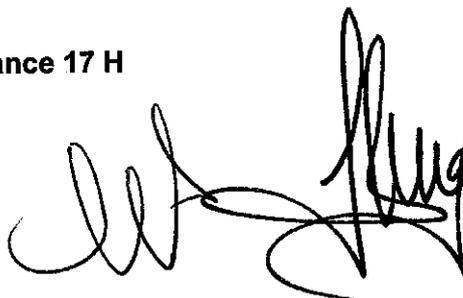
François Souq a demandé à un agent d'aider l'AST Paca lors de son retour de maladie. François Souq confirme que des solutions sont recherchées et que les problèmes d'AT d'AST se régleront sur le long terme.

Florence Parent demande si la mission d'aide à l'AST de Marseille sera prolongée.

François Souq précise qu'une solution va être trouvée pour maintenir la dynamique sur Marseille en termes de prise de marché par rapport à la concurrence pour aider l'AST sur ce secteur.

Laurent Vallières ajoute qu'un topographe doit être embauché sur la base d'un CDD de longue durée.

Fin de séance 17 H

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive script, located at the bottom right of the page.